

COMMUNE DE SUCCIEU
 DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME
 REVISION

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:2 500^e

Plan 4.2.3.b - BEGOT, BUFFIERES ET MAILLET- RISQUES

PROJET ARRETE par délibération du Conseil Municipal du : 03 juillet 2015	PROJET APPROUVE par délibération du Conseil Municipal du : 17 mai 2016
---	---

Vincent BIAYS - urbaniste 73000 Chambéry
 Tel : 06.80.01.82.51

Légende

Zones urbaines

- U : secteur urbanisé du village et des hameaux
- Uep : secteur destiné aux équipements publics.

Zone à urbaniser

- 2AU : secteur à urbaniser à vocation d'habitat dont la réalisation est différée dans l'attente des équipements publics. L'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à une modification du PLU. Le secteur est raccordé à l'assainissement collectif.

Zones agricoles

- A : secteur agricole.
- An : secteur agricole correspondant à des paysages à protéger ou de la présence de risques naturels qui rend ces terrains inconstructibles.
- An-zh : secteur agricole inconstructible en raison de la présence d'une zone humide

Zones naturelles

- N : secteur naturel.
- N-zh : secteur naturel à protéger en raison de la présence d'une zone humide
- N-ens-zh : secteur naturel à protéger en raison de son classement en Espace Naturel Sensible et de la présence d'une zone humide.

- pr : secteur concerné par le périmètre de protection rapproché des captages gravitaires de la commune de Sérézin de la Tour

Risques naturels :

- Secteur à risque moyen ou fort
- Secteur à risque faible

Nature du risque :

- Bc ou RC : crue rapide des rivières
- Bin ou RI : inondation en pied de versant par accumulation d'eau et remontée de nappe
- Bri : inondation en pied de versant par remontée de nappe
- Etang : zone inondée en permanence
- RT : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Bv ou RV : ravinement et ruissellements sur versant
- Bg ou RG : glissements de terrain

